

**Résultat des votes des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
de la Société des Brasseries du Maroc en date du 17 Septembre 2018**

(Article 136 de la loi 17-95 telle que modifiée par la loi 78-12)

(Capital Social : 282 965 300,00 Dirhams divisé en 2 829 653 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune)

Résolutions	Nombre d'actions : Présents et Représentées (1)	% du capital (2)	Votes valablement exprimés (3)	Voix "Contre"		Abstentions	Voix "Pour"		Résultat de l'adoption de la résolution
				Nombre	%		Nombre	%	
1ère résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
2ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
3ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
4ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
5ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
6ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
7ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée
8ème résolution	2 001 169	70,72%	2 001 169	0	/	0	2 001 169	100%	Approuvée

NB : Une action correspond à une voix.

- (1) : Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés.
 (2) : La proportion du capital social représentée par ce vote.
 (3) : Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de l'article 97 de la loi sur les sociétés anonymes.

Le Président de séance

Mr Michel PALU



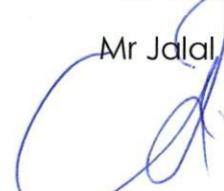
Marocaine d'Investissement et de Service
Représentée par Mr Gilles MARTIGNAC



Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Mr Jalal ZOUIDA



Mr Jean-Claude PALU

